58me Année — Nouvelle Série — No 378 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 8 francs SAMEDI 18 AVRIL 1953.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

Abonnement : 1 an : 350 francs
C. C. P. M.-PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Administration-Rédaction : Tél. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (B.-A.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales: 50 frs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-régionale
s'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise, PARIS (2e)

CHRONIQUE LOCALE

LES ELECTIONS

Nous comprenons très bien l'impatience des électeurs devant une période électorale qui s'ouvre à peine à une dizaine de jours de la date du premier tour, mais qu'ils se rassurent la conspiration du silence a pris fin car nous pouvons leur annoncer que la liste municipale est complète et qu'elle paraîtra au début de la semaine qui vient.

Nous n'en connaissons pas exactement la composition, mais nous savons qu'elle donnera satisfaction aux électeurs et électrices de Sisteron.

On sussure à la cantonnade que plusieurs listes affronteront la bataille. Il est, à notre connaissance, aucune liste concurrente à celle de M. Paret et les racontars de droite et de gauche sont pure imagination pour le moment. Mais comme le dépôt des listes des candidats est officiellement fixée au 20 Avril, on ne saurait attendre plus longtemps la parution de listes nouvelles de quel côté qu'elles viennent.

La semaine prochaine

Autant en emporte le vent

AUX VARIETES

CANAL DE SISTERON

M. Paret, maire et conseiller général de Sisteron, vient d'être informé qu'une subvention de 4.960.000 frs pour réparation de dommages venait d'être attribuée au Canal de Sisteron.

Cette subvention aidera certainement à la remise en état du Canal pour le plus grand profit des co-arrosants.

DON

Un généreux donateur qui désire garder l'anonymat vient de faire parvenir la somme de 5.000 francs à répartir comme suit : 3.000 francs pour la Société Musicale « Les Touristes des Alpes », 1.000 frs pour le Goûter des Vieux, 1.000 frs pour le Bureau de Bienfaisance.

A cet anonyme nos plus vifs remerciements.

COLLEGE DE SISTERON
Concours d'entrée en 6me

La Directrice du Collège attire l'attention des familles sur la composition du dossier. Tous les dossiers parvenus à ce jour ne contiennent pas les certificats de vaccinations obligatoires (anti-variolique et T.A.B.). Ces pièces devront parvenir le plus tôt possible pour les dossiers déjà constitués et ne pas être omises pour les dossiers en constitution.

Les dossiers seront reçus jusqu'au 10 Mai délai de rigueur.

VARIETES - CINEMA

Samedi, en soirée
Dimanche, en matinée et soirée
un film inoubliable
LE FILS DE PERSONNE
d'après le célèbre roman de R. Vinée et U. Salvone, avec Amedeo Nazzari, Yvonne Sanson, Françoise Rosay, etc...

RECENSEMENT DE LA CLASSE 1954

Conformément à l'arrêté du 24 Mars 1953 de M. le Ministre de la Défense Nationale et des Forces Armées, doivent obligatoirement se faire recenser à la Mairie de leur domicile, entre le 4 Mai et le 11 Juillet 1953 :

1o) Les jeunes gens nés entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 1934;

2o) Les jeunes gens, nés en France de parents étrangers, ou nés en France d'une mère étrangère qui est elle-même née en France, qui n'auront pas décliné ou répudié la nationalité française dans les délais légaux, ou qui demanderont à figurer sur les tableaux de recensement.

3o) Les jeunes gens qui sont devenus français ou deviendront français par voie de naturalisation, réintégration ou déclaration entre le 1er Janvier 1952 et le 11 Juillet 1953, ces dates incluses.

4o) Les jeunes gens sans famille, recueillis dans les familles françaises ou élevés depuis plus de huit ans dans les écoles françaises, qui ont déclaré avoir l'intention de réclamer la nationalité française et n'auront pas souscrit une déclaration faisant connaître leur intention de quitter la France.

5o) Les omis des classes précédentes.

Toutes fraudes ou manœuvres à la suite desquelles un jeune homme aura été omis sur les tableaux de recensement feront l'objet de poursuites et seront punies d'emprisonnement d'un mois à un an (article 86 de la loi du 31 Mars 1928).

Véhicules d'occasion
VENTE A CREDIT
Agent Régional « VESPA »
Garage René Rougny
SISTERON

HYMENEE

A l'occasion du mariage de Mlle Maria Cortinovis avec M. Antoine Léone, domiciliés à Sisteron, il a été versé la somme de 2.500 francs à répartir comme suit : 500 francs pour le goûter des vieux, 500 francs pour la cantine scolaire, 500 francs pour la Société Musicale « Les Touristes des Alpes », 500 francs comme argent de poche aux vieillards de notre Hôpital-Hospice et 500 frs pour la Société du Sou des Ecoles Laïques.

Avec nos remerciements nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

La Préfecture des Basses-Alpes communique :

Le Conseil Général des Basses-Alpes tiendra sa première séance ordinaire de 1953 le Mercredi 6 Mai à 14 heures 30.

On demande

une Bonne ou Femme de ménage avec références. Très urgent. S'adresser au Bureau du Journal.

BOULANGERIE DE GARDE

Lundi 20 Avril, Boulangerie Allais Place de l'Horloge.

GRANDS TRAVAUX d'Electrification et de Canalisations
S. A. au Capital de 210.000.000 de Frs
Siège Social : 25, Rue de Courcelles, PARIS (8e)
R. C. 264 331 B Seine
Bureaux à SISTERON, 25, Faubourg de La Baume — Tél. 123

SPORTS

BASKET-BALL

Demain à 14 h., sur le Pré de Foire
Sisteron-Vélo (M) contre ASC Digne
Sisteron-Vélo (F) contre St-Auban

Le public sisteronnais retrouvera avec joie ses deux équipes qu'il n'a plus vu évoluer depuis plusieurs dimanches et qui viennent de se comporter de brillante façon au tournoi de Veynes.

Le match des féminines qui ouvrira les hostilités verra certainement les joueuses locales confirmer leur victoire obtenue à l'aller sur ces mêmes adversaires, ce qui leur vaudra une excellente 2me place au classement final.

La rencontre suivante qui opposera les Dignois aux Sisteronnais sera le clou de cette matinée sportive particulièrement captivante. Les uns et les autres feront le maximum pour obtenir une victoire qui les placerait, surtout les locaux, bien près du titre départemental. Vaincus au match aller les joueurs du S. V. devraient prendre leur revanche non sans difficultés car les Cheminots Dignois ne l'entendront certainement pas de cette oreille. Aussi faut-il s'attendre à une belle exhibition de basket et à une rencontre chaudement disputée qui emballera les nombreux spectateurs si le beau temps est de la partie.

Les équipes du Sisteron-Vélo se présenteront ainsi :

Equipe Féminine : Mlles Courbon, Borel, Giocanti, Jullien, Pioventi, Bizot, Michel, Dollet.

Equipe Masculine : Tron, Martin J., Martin G., Bonnet, Reymond, Queyrel, Caffin, Gabert.

SPORT SCOLAIRE

Résultats du 16 Avril 1953

Volley-Ball masculin cadet à Sisteron

Collège Classique de Sisteron bat Centre d'Apprentissage de Digne par 2 sets à 1 — Collège Classique de Sisteron bat Lycée de Digne par 2 sets à 0.

Volley-Ball fémin. cadette à Sisteron

Finale des Basses-Alpes

Centre d'Apprentissage de Digne bat Centre d'Apprentissage de Sisteron 2 sets à 1 — Collège Classique de Sisteron bat Centre d'Apprentissage de Digne 2 sets à 0 — Centre d'Apprentissage de Sisteron bat Collège Classique de Sisteron 2 sets à 1.

Classement: 1er Collège Classique de Sisteron 3 sets gagnés 2 perdus. 2me Centre d'Apprentissage de Sisteron 3 sets gagnés 3 perdus. 3me Centre d'Apprentissage de Digne 2 sets gagnés 3 perdus.

Championnat d'Académie de Cyclisme sur route (54 km) à Aix-en-Provence

Reynier Francis, du Collège Classique de Sisteron se classe 35me sur 90 partants, malgré une chute malencontreuse à 10 km de l'arrivée alors qu'il se trouvait dans le peloton de tête.

LA GRANDE SERIE
DES GRANDES MARQUES
vous offrent les meilleurs prix

	Prix usine
Nouvelle Mobylette	38.000
Mobylette débrayage autom.	47.000
Scooter Magnat-Debon	98.500
125 cm3 Magnat-Debon culb.	120.000
125 cm3 Monet et Goyon	98.500
3 HP Monet et Goyon	144.000
125 cm3 Peugeot	100.000
2 HP Peugeot	149.000

Vente à Crédit — Livrable de suite
chez l'Agent
Ch. FÉRAUD
Rue Droite SISTERON

Le Gérant : Marcel LIEUTIER.
Sisteron — Imprimerie LIEUTIER

Comité des Fêtes

Dans le courant de la semaine dernière, aux Variétés, s'est tenue une réunion qui, cette fois, avait attiré un nombreux public.

M. Paret, maire, préside et remercie l'assistance et donne la parole à M. Maurice Allègre qui, dans un large exposé annonce en grand, les futures lignes des manifestations pour l'année 1953, à savoir : Pour Pentecôte Fête Patronale de la Ville ; vers le 14 Juillet, Grande Semaine Commerciale avec le Corso, un programme différent chaque jour, et pour finir, réouverture du Théâtre de la Citadelle.

Après toutes ces explications M. Allègre demande, pour réaliser ces manifestations, l'union de tous, sans exception, et sollicite un appui financier par les commerçants et toutes les personnes que les fêtes intéressent.

M. Allègre adresse un appel à tous, demande que tout le monde apporte de la bonne volonté et une deuxième réunion est fixée au Mardi 5 Mai, à 21 heures, aux Variétés, où chacun, après réflexion, définira sa position.

Après ces débats, M. Paret invite tout le public à revenir dans cette même salle le Mardi 5 Mai, où chacun pourra exposer son point de vue, et lève la séance en préconisant une bonne harmonie et de belles manifestations pour 1953.

⁂

Avant-hier Jeudi, les membres désignés pour constituer le Comité permanent des fêtes de la ville, se sont réunis et ont formé le bureau.

Ce nouveau Comité, placé sous la présidence de M. Maurice Allègre, fera dans le courant de la semaine qui vient, plusieurs réunions, avec la participation des commerçants par corporation. Des convocations seront adressées à tous et nous pouvons qu'engager ceux qui seront convoqués à assister à ces réunions préparatoires d'où dépendra le sort des fêtes.

SIMCA 9 ARONDE
construite pour vivre longtemps
Silence Luxe
Confort Economie
BERLINE
COMMERCIALE
FOURGON
A. BRUN
Concessionnaire
Tél 26 — SISTERON — Tél 26
Vente à Crédit

Garage BUES — SISTERON

ETAT-CIVIL
du 10 au 16 Avril 1953

Naissances : Chantal Marie-José Anaya-Malaver, Avenue de la Libération. — Francis Jean Séraphin Armand, Avenue de la Libération. — Hélène Rosa Augustine Siard, Avenue de la Libération. — Lisette Marguerite Louise Esclangon, Avenue de la Libération.

Publications de Mariages : Georges Richaud, comptable, domicilié à Sisteron et Jeanine Louise Garac, dactylo, domiciliée à La Garde (Var) — Marcel Vincent Perrone, marbrier domicilié à Sisteron et Aline Maxime Charlotte Blanc, tricoteuse, domiciliée à Sisteron. — Maurice Henri Aimé Estublier, employé de commerce, domicilié à Sisteron, et Marcelle Elise Albertine Roman, sans profession, domiciliée à Entrepierres en résidence à Sisteron.

Mariage : Antoine Léone, bûcheron, domicilié à Sisteron et Maria Cortinovis, sans profession à Sisteron.

Décès : Jean-Baptiste Simon Bertrand, 79 ans, Avenue de la Libération. — Cyprien Etienne Hippolyte 69 ans, Avenue de la Libération. — Henri Lucien Amédée Amielh, 66 ans, Avenue de la Libération.

REMERCIEMENTS
GAP - SISTERON - PARIS

Les familles BUES, FERRANT, Parents et Alliés, très touchées de la sympathie qui leur a été témoignée à l'occasion du décès de

Madame Joseph BUES
née Valentine Chabus

remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur douleur.

Vêtements PHILIP
habillent chic toute la famille à des prix sans concurrence.
5 o/o de baisse sur présentation de la carte famille nombreuse.
TEINTURERIE — DEGRAISSAGE
STOPPAGE
Livraison dans la semaine
Prix avantageux
Dépôt de la Teinturerie Kock
VETEMENTS PHILIP
— Rue Droite — SISTERON —

MARBRERIE GENERALE
FUNERAIRE — BATIMENT
R. CAFFIN
Magasin et Atelier
Rue des Combes — SISTERON
Outillage Moderne
Prix intéressants.

Mme AUTRIC
PEDICURE MEDICALE
5, Rue Jeu de Paume — DIGNE
Téléphone 35
recevra sa clientèle le LUNDI 20 AVRIL, à l'Hôtel des Acacias, de 9 heures à 17 heures.
Soulagement immédiat sans douleur
Cors, Durillons, Ongles incarnés, etc

Dépensez juste le prix d'un poste parfait
exigez
PHILIPS

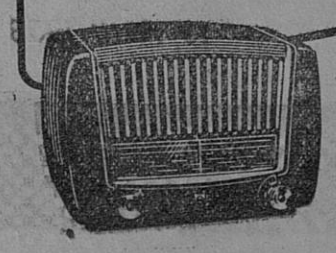

en vente chez :
Marceau SCALA
Rue de Provence
SISTERON (B.-A.)

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me Jacques PERRIN, notaire à SISTERON

VENTE VOLONTAIRE
aux enchères publiques

Le DIMANCHE TROIS MAI mil neuf cent cinquante trois, à dix heures, à VAUMEILH, à la Mairie, il sera procédé à la Vente aux Enchères Publiques des immeubles bâtis et non bâtis ci-après désignés entièrement libres à la vente :

PREMIER LOT

A) Un IMMEUBLE à usage d'habitation, sis dans le village de VAUMEILH, cadastré numéro 218 de la section B, de huit pièces environ

B) Diverses TERRES, en nature de jardin, sises sur le territoire de la commune de VAUMEILH, tant attenantes que séparées et paraissant cadastrées sous les numéros 191, 192, 219 de la section B, pour une contenance de trois ares soixante centiares

Et numéros 278 et 301 de la même section, en nature de ruine

MISE A PRIX 500.000

DEUXIEME LOT

Diverses PARCELLES DE TERRE en nature de pré, lande et bois, sises sur le territoire de la commune de VAUMEILH et cadastrées, savoir :

Lieu dit « Farrières » section A, numéros 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 27 pour une contenance de trois hectares, vingt trois ares, trente six centiares

Et lieu dit « Les Plantiers », section A, numéro 358, en nature de prés, pour une contenance de cinq ares, soixante quinze centiares

MISE A PRIX 100.000

TROISIEME LOT

Diverses PARCELLES DE TERRE, en nature de bois, lande, pré, sises sur le territoire de la commune de VAUMEILH, au lieu dit « Le Crest et Savoye », paraissant cadastrées section B, numéros 372, 373, 374, 375, 391, pour une contenance de quatre vingt dix huit ares quatre vingt quinze centiares

MISE A PRIX 50.000

QUATRIEME LOT

UNE PROPRIETE PASTORALE comprenant :

A) Un ensemble de Parcelles de terrain, en nature de lande, bois, pré et labour, sur lesquels se trouve édifiée une petite construction sise sur le territoire de la commune de VAUMEILH, au lieu dit « Bois de la Bière » et les « Vaunes », paraissant cadastrées sous les numéros 656, 658, 659, 661, 664, 665 p, *666*, 668 p, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, *677*, *678* 679, 680, 681, 683, 685, 692 de la section B, pour une contenance de cent quarante et un hectares, vingt six ares, quarante sept centiares

B) Un ensemble de Parcelles de terrain, en nature de bois, pré, vague et lande, à proximité des précédentes, mais sises sur le territoire de la commune de SIGOYER (Basses-Alpes) et paraissant cadastrées à la matrice cadastrale de ladite commune à la section B, numéros 77 p, 79, 101 p, au lieu dit « Bois de Gap » pour une contenance de sept hectares, cinquante trois ares, vingt centiares

MISE A PRIX 1.000.000

CINQUIEME LOT

UNE PROPRIETE PASTORALE comprenant :

Diverses Parcelles de Terre en nature de lande, terre, bois, pré et labour, sises sur le territoire de la commune de VAUMEILH, avec petite construction dessus et paraissant cadastrées sur la matrice cadastrale de ladite commune à la section B, au lieu dit « Les Monges », numéros 695, 696, 697, 698 708, et au lieu dit «le bon Adrech» numéros 709, 710 et 711, le tout d'une contenance de cinquante cinq hectares, soixante quatorze ares, 55 centiares

MISE A PRIX 1.000.000

CONDITIONS DE LA VENTE

Les enchères ne pourront être inférieures à Mille Francs.

Il y aura ablotissement en fin d'adjudication, des trois premiers lots sur une mise à prix comprenant l'ensemble des enchères obtenues et ablotissement pour les deux derniers lots, également sur mise à prix comprenant l'ensemble des enchères obtenues pour ces deux lots.

Les frais de vente seront à la charge des acheteurs et seront annoncés par le Notaire avant l'ouverture des enchères.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter le cahier des charges dressé par Me Jacques PERRIN, Notaire à SISTERON, rue du Jalet.

N.-B. — Pour visiter l'immeuble situé à VAUMEILH, s'adresser à Monsieur le Garde Champêtre de VAUMEILH qui aura les clés.

Pour Avis
Le Notaire
Signé : Jacques PERRIN.

Etude de Me Jacques PERRIN
notaire à SISTERON

La gérance du fonds de commerce de Café exploité à SISTERON, Avenue de la Gare, connu sous le nom de BAR DE LA GARE consentie par Madame Emma Rose ARNAUD, veuve de Monsieur Joseph Frédéric Martin BERNARD A Madame Madeleine Colette Paule PICHOLLET, épouse séparée de bien de Monsieur Constant Julien Amable JOURDAN a pris fin le premier Avril mil neuf cent cinquante trois.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les délais légaux en l'étude de Me Jacques PERRIN, notaire à SISTERON, domicile élu par les parties.

Crédit Moderne du Littoral
19, Boulevard Victor-Hugo, NICE
Société Financière
pour l'achat à crédit
de tous véhicules automobiles
CABINET ALIBERT
Assurances Crédit Contentieux
Rue de Provence, SISTERON

Etudes de Me Gaston BAYLE, notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE
et de Mes TARTANSON et CHARLES-ALFRED avoués-plaidants à Digne

VENTE PAR LICITATION

IMMEUBLES RURAUX à MELVE et SIGOYER

ADJUDICATION à MELVE le 10 MAI 1953, à 14 heures

Le DIMANCHE 10 MAI mil neuf cent cinquante trois, à 14 h., en Mairie de MELVE, il sera procédé à la Vente par Licitation des immeubles suivants dépendant de la succession de Madame Veuve JULIEN Célestin, née Silvie Thérèse Marie TIRAN, en divers lots.

PREMIER LOT

Il comprend :

a) L'ensemble des bâtiments situés au lieu dit « La Cour et Sous Ville » soit la maison d'habitation et le bâtiment d'exploitation agricole avec leurs dépendances, et quatre parcelles de terre attenantes, nature labour et pré. Lesdits immeubles sont cadastrés numéros 183, 187, 187, 189, 190 et 197, section C, pour une contenance totale, sol et terrain, de quatre vingt huit ares, quinze centiares, et confrontant dans leur ensemble : la route de Claret, le ravin, le chemin de Thèze, Daumas, Bouchet et communal.

b) Une blache sise sur la commune de SIGOYER, au lieu dit « Champ Fouillet » cadastrée numéro 182 section B, pour une contenance de un hectare, dix neuf ares, quarante centiares.

c) Et les instruments agricoles et capitaux de ferme ci-après désignés restituables par le fermier le jour de sa sortie, comprenant : une charette, une faucheuse à deux colliers, une bineuse à cheval, une canadienne, un tarare, une herse, un collier de labour, une marmite sans couvercle, cinq mille kilos de fourrages et sept cent kilos de blé

MISE A PRIX 700.000 francs

DEUXIEME LOT

Deux Parcelles de terre nature labour et deux parcelles nature lande au lieu dit les Sigauds cadastrées numéros 171, 173, 174 et 181, section A, pour une contenance totale de un hectare quarante trois ares trente centiares, confrontant dans leur ensemble au levant Touche, au midi la route, au couchant et au nord Daumas et Boucher.

MISE A PRIX 100.000 francs

TROISIEME LOT

Une Parcelle de terre nature labour au lieu dit « Valaury » cadastrée numéro 281 section A, pour une contenance de un hectare vingt quatre ares quatre vingt centiares confrontant au levant ravin, au midi la route, au couchant Givaudan et au nord Lieutard

MISE A PRIX 75.000 francs

QUATRIEME LOT

Trois Parcelles de terre nature lande, labour et pré au lieu dit les Gravayons, cadastrées numéros 78 79 et 80 section B, pour une contenance totale de deux hectares, soixante dix huit ares vingt centiares, confrontant au levant et au nord la route, au couchant chemin et au midi Jourdan et Theus

MISE A PRIX 150.000 francs

CINQUIEME LOT

Deux Parcelles de terre nature labour et pré au lieu dit La Palud, cadastrées numéro 90 et 91 section B, pour une contenance totale de quarante neuf ares quatre vingt centiares, confrontant au levant et au nord la route, au midi Jourdan et au couchant chemin.

MISE A PRIX 35.000 francs

SIXIEME LOT

Une Parcelle de terre nature pré, au même lieudit cadastrée numéro 100, section B, pour une contenance de trente cinq ares cinquante centiares, confrontant au levant Mégy et Lieutard, au midi Lieutard, au couchant Baude et Lieutard, et au nord route

MISE A PRIX 30.000 francs

SEPTIEME LOT

Une Parcelle de terre nature pré, au lieu dit « La Cour et Sous Ville » dénommée « Pontillon » cadastrée numéro 163, section C, pour une contenance de soixante cinq ares soixante dix centiares confrontant au nord Givaudan et de tous autres côtés chemin et rase

MISE A PRIX 180.000 francs

HUITIEME LOT

Une Parcelle de terre nature labour au même lieu dit dénommée « Le Bachas », cadastrée numéro 178, section C, pour une contenance de cinquante deux ares, trente centiares, confrontant au nord chemin et de tous autres côtés Bouchet

MISE A PRIX 190.000 francs

NEUVIEME LOT

Une Parcelle de terre nature labour au lieu dit Luery, cadastrée numéro 243, section C, pour une contenance de soixante cinq ares dix centiares, confrontant au midi le ravin de Mousson, au couchant chemin et de tous autres côtés Gérard

MISE A PRIX 85.000 francs

DIXIEME LOT

Il comprend :

a) Diverses Parcelles de terre nature, contenance totale de huit hectares vingt cinq ares quarante cinq centiares

b) Diverses parcelles de terre nature lande et sol au même lieu dit cadastrées numéros 49, 52, 53, 61, 62 63 65 66 67 75 76 77 81 90 94 97 91 103 105 et 113 section A, pour une contenance totale de seize hectares, soixante huit ares, soixante dix sept centiares

c) Diverses Parcelles de terre nature lande au lieu dit « Les Naisses » cadastrées numéros 122, 123 et 126 section A, pour une contenance totale de sept hectares quatorze ares quatre vingt dix centiares (Nota: deux hectares environ de ces landes ont été récupérées et sont cultivables)

d) Diverses Parcelles de terre nature lande au lieu dit « La Montagne » cadastrées numéros 36, 38 et 47 section A, pour une contenance totale de trois hectares deux ares quarante centiares

Les parcelles ci-dessus confrontant ravin de Sous la Roche, autres ravins, chemin et divers

MISE A PRIX 450.000 francs

ONZIEME LOT

Trois Parcelles de terre nature labour et landes au lieu dit « Robinelle » cadastrées numéros 132 144 et 145 section A, pour une contenance totale de quatre hectares cinquante huit ares soixante dix centiares, confrontant ravin, Raymond, Givaudan et autres pour le numéro 132, communal, chemin et Givaudan pour les numéros 144 et 145

MISE A PRIX 55.000 francs

DOUZIEME LOT

Trois Parcelles de terre nature labour et landes au lieu dit « Les Moulins » cadastrées numéros 34, 34 et 37 section C (une partie arrosable) pour une contenance totale de 48 ares soixante centiares confrontant chemin ravin et Chaud

MISE A PRIX 10.000 francs

TREIZIEME LOT

Une Parcelle de terre nature labour au lieu dit « Couste Amourouse » cadastrée numéro 408 section B, pour une contenance de deux hectares huit ares soixante centiares confrontant au levant chemin, au midi Daumas, au couchant ravin et au nord Rolland

MISE A PRIX 300.000 francs

QUATORZIEME LOT

Diverses Parcelles de terre nature labour et landes aux lieux dits « Lavavour » et « Serre Para et Lavavour » cadastrées numéros 56 61, 62, 63 et 85 section C, pour une contenance totale de un hectare vingt trois ares quarante centiares, confrontant notamment le communal, le canal, Givaudan, Mégy et ravins

MISE A PRIX 30.000 francs

QUINZIEME LOT

Trois Parcelles de terre nature labours et lande au lieu dit « Derrière le Serre » cadastrées numéros 89, 91 et 94 section C, pour une contenance totale de soixante six ares, quatre vingt centiares, confrontant la route, Givaudan, ravin, Pauchon et Bouchet

MISE A PRIX 100.000 francs

SEIZIEME LOT

Il comprend :

a) L'ensemble des bâtiments d'habitation et d'exploitation agricole avec toutes leurs dépendances au lieu dit « Hameau du Serre » cadastrés numéros 122, 124, 127, 128 130, 131 et 132 section C, pour une contenance totale, sol et terrain, de trente ares soixante onze centiares, confrontant dans leur ensemble Pauchon, Raymond, Mégy et rues

b) Une Parcelle de terre nature labour au lieu dit « Roumette » cadastrée numéro 251 section C pour une contenance de deux hectares cinquante trois ares quatre vingt dix centiares, confrontant au levant chemin et de tous les autres côtés Pauchon

c) Deux Parcelles de terre nature labour et lande au lieu dit « La Cour et Sous Ville » dénommées « Rancurel », cadastrées numéros 169 et 170, section C, pour une contenance totale de cinquante cinq ares cinquante centiares confrontant ravin, Pauchon, chemin et Matheron

MISE A PRIX 200.000 francs

DIX-SEPTIEME LOT

Une blache sise sur la commune de SIGOYER au lieu dit « Champ Fouillet » cadastrée numéro 181 section B, pour une contenance de trois hectares soixante seize ares, trente centiares

MISE A PRIX 30.000 francs

NOTA

Tous les immeubles sus-désignés sont situés sur la commune de MELVE, à l'exception des deux blaches au lieu dit « Champ Fouillet » sises sur la commune de SIGOYER.

ABLOTISSEMENTS

Premier Bloc. — Il sera composé des neuf premiers lots ci-dessus désignés et exposé aux enchères sur une mise à prix égale au montant des prix d'adjudication augmenté des mises à prix des lots non adjugés.

Deuxième Bloc. — Il sera composé des huits derniers lots et exposé aux enchères sur une mise à prix calculée de la même façon que celle du précédent bloc.

Troisième Bloc. — Il sera composé de l'ensemble des dix sept lots et exposé aux enchères sur une mise à prix égale au montant des prix d'adjudication desdits lots ou des blocs augmentée des mises à prix des lots ou blocs non adjugés.

Ces immeubles sont libres de location.

Pour visiter et pour tous renseignements, s'adresser à Me BAYLE, notaire à LA MOTTE, dépositaire du cahier des charges dressé par Me TARTANSON, avoué.

Pour Avis
Ch. TARTANSON
avoué poursuivant.

TOUT LE CONFORT PAR L'ELECTRICITÉ
FOURNITURES GENERALES
ASPIRATEURS — CIREUSES
Appareils Frigidaires ELECTROLUX
Machines à Laver MORS
Appareils ELECTRO-CLOTURE
T. S. F. TELEFUNCKEN et AMPLIX
GRAND CHOIX DE LUSTRERIE
MACHINES A COUDRE
VENTE REPARATIONS
C. FIASTRE
Magasin : 22, Rue Saunerie
Atelier et Entrepôt :
Avenue de la Libération
Téléph. 101 SISTERON (B.-Alpes)

CHARBONS TOUTE PROVENANCE
E. JOUVE
SISTERON — Téléphone 7
Profitez des Prix d'Eté pour faire vos provisions de charbons
Passez vos commandes dès à présent
BAISSE IMPORTANTE en AVRIL, MAI, JUIN
Avant tout achat nous consulter.

© VILLE DE SISTERON